

-:-:-:-:-

DIRECTION DU BUDGET

-:-:-:-:-

VU la Constitution du 26 Novembre 1960
VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les
Membres du Gouvernement;
VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959,
notamment son article 44;
Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est approuvée la délibération n°12/62 du 28 Juillet 1962 du
Conseil Général du Nord-Ouest autorisant le virement du chapitre IV Arti-
cle 2 au chapitre V Article 2 du Budget Départemental Exercice 1962 d'un
crédit de francs UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Offi-
ciel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 4 OCTOBRE 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

P.

VU :

PR.....	I5	LE MINISTRE DES FINANCES
JORD.....	I	ET DU TRAVAIL, absent,
CF.....	I	Le Garde des Sceaux char-
MFT.....	I	gé de l'intérim
MAID.....	I	
DB.....	5	
CG.N.O.....	I	
Préfet N.O.....	I	
Trésor.....	I	

J. KÉKE

H. MAGA

VU :

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE,

M. AROUNA

VU :

LE CONTROLEUR FINANCIER,

M. GNIMAGNON